Nominations et marchés de l'État

économique, ainsi que des sous-ministres et sous-ministres adjoints de l'Expansion industrielle régionale. De même, le comité permanent des pêches et des océans, de celles du ministère des Pêches et des Océans; le comité permanent de l'agriculture, des principales nominations aux postes par exemple de la Société du crédit agricole ainsi que de sous-ministre de l'Agriculture.

Ce que je propose, c'est que la fonction d'examen soit répartie équitablement entre les divers comités. Il me semble aussi que ce ne sont pas toutes les nominations qui devraient automatiquement être examinées par un comité de la Chambre, et ce pour la raison bien simple qu'il y a beaucoup de nominations. Bon nombre d'entre elles sont plutôt une question de routine. Si certaines sont quelque peu teintées de bleu, nous reconnaissons que c'est normal. Lorsqu'une personne compétente a aussi des liens avec le parti au pouvoir, je pense que la plupart des gens sont d'accord pour qu'elle soit nommée.

L'autre jour, j'ai accueilli Mme Pigott lorsqu'elle a témoigné pour la première fois au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics à titre de présidente de la Commission de la capitale nationale. C'est une conservatrice bien connue, mais c'est aussi une personne très compétente qui a beaucoup de sens civique et je pense qu'elle fera une bonne présidente. Par ailleurs, à titre de député d'Ottawa-Centre. j'aurais voulu qu'un comité puisse convoquer la personne nommée au poste de président de cette commission, peu importe de qui il s'agissait, et qu'il puisse examiner la décision du gouvernement. Je pense donc que nous avons probablement besoin d'un processus en deux étapes comme celui qui a été mis au point aux États-Unis. D'après mes recherches les États-Unis sont le seul pays à avoir vraiment fait quelque chose pour faire examiner les nominations importantes faites par le gouvernement ou par décret du conseil.

Selon moi, il serait possible de déterminer à quel niveau ou pour quel genre de poste les nominations devraient automatiquement être renvoyées pour examen à un comité approprié, et le comité de la réforme parlementaire pourrait fort bien dresser une telle liste. Celle-ci pourrait comprendre les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les dirigeants des 20, 30 ou 40 sociétés de la Couronne et organismes gouvernementaux les plus importants, notamment le président de l'Énergie atomique du Canada, du Canadien National et d'Air Canada; il en irait de même pour les nominations à la Société du crédit agricole, à la Banque fédérale de développement, à la Banque du Canada et à certains groupes du même genre. Selon moi, les nominations au Conseil des sciences et au Conseil national des recherches devraient automatiquement être examinées par le comité. Il y a un très grand nombre d'autres nominations, certaines à des postes à temps plein et d'autres à des postes honorifiques ou à temps partiel. Selon moi, le comité ne devrait pas être obligé de convoquer comme témoin une personne nommée à un organisme ou à un conseil où elle siégera peut-être cinq ou six jours par an et touchera une rémunération de \$200 par jour. Ce ne serait pas très logique. Le député de Glengarry-PrescottRussell prétend que si, mais cela ne me paraît pas nécessaire. Le pouvoir d'examiner les nominations faites par décret du conseil devrait exister même si, effectivement, la plupart n'étaient pas soumises à un examen.

Le système utilisé fréquemment au Royaume-Uni en ce qui concerne les mesures législatives par délégation pourrait être employé ici. Lorsqu'un règlement ou une mesure législative prévoyant la délégation est adopté, en Grande-Bretagne, en vertu d'une mesure législative générale, adoptée par le Parlement, il doit fréquemment rester sur la table du Parlement pendant un certain temps. La période proposée est souvent de 30 jours et cela suffirait dans le cas qui nous préoccupe. Ainsi, la nomination d'un juge de la citoyenneté ou de quelqu'un à un organisme où il gagnerait \$1,000 par an à fournir quelques conseils au gouvernement devrait rester sur la table de la Chambre pendant 30 jours et elle n'entrerait en vigueur, sauf circonstances exceptionnelles, qu'à la fin de cette période.

Il me semble aussi qu'il devrait y avoir un mécanisme permettant aux députés de soumettre ces nominations à un comité approprié. Ce dispositif serait tel, par exemple, que dix députés pourraient renvoyer la question à un comité, puisque nous parlons de cet endroit-ci et que nous voulons abolir l'autre. Cela signifierait que la plupart des nominations seraient examinées de façon systématique et que les partis d'opposition auraient la possibilité de laisser leurs critiques étudier les nominations dans leurs domaines particuliers d'intérêt pour voir s'il n'y a pas d'objection particulière. Cela permettrait d'épurer le système puisque certaines nominations pourraient être soumises au comité, dans les cas où elles soulèveraient des questions de principe. On pourrait ainsi, sans trop gaspiller le temps d'un comité particulier, étudier les principales nominations faites par décret du conseil.

J'ai l'impression, en tant que parlementaire, que le gouvernement doit conserver la responsabilité des nominations. Je propose donc qu'on oblige le comité, que son examen soit facultatif ou obligatoire, à le terminer dans un certain délai, disons 15 jours au-delà de la période de 30 jours, et qu'à la suite de cet examen, la nomination soit rendue publique et qu'il soit fait peut-être une recommandation, quoique, étant donné la majorité que détient le gouvernement, une recommandation soit peu probable. Je ne crois pas que nous soyons en ce moment prêts à réclamer que le comité ait en fait le pouvoir de rejeter une nomination. Il faut cependant lui donner les moyens de faire tellement d'histoire à ce sujet que le gouvernement décidera discrètement de ne pas procéder à une nomination qui s'est révélée particulièrement contestable. On introduirait ainsi une sorte de contrôle et on éviterait ainsi des nominations scandaleuses comme celle de Bryce Mackasey à l'ambassade du Portugal. Cette nomination a finalement été annulée, surtout parce que la population a protesté et que le gouvernement du Portugal s'en est mêlé. Nous aurions un moyen d'exercer une surveillance sur cet excès de favoritisme politique.